



CRAMIF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2017

#prevention #risquespro

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES EN 2016 EN ILE-DE-FRANCE

Alors que les accidents du travail se stabilisent à un niveau national historiquement bas de 33,8 pour 1 000 salariés, la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (CRAMIF) fait le point sur la sinistralité régionale.

En 2016, on dénombre ainsi 109 015 accidents du travail, 25 852 accidents de trajet et 6 601 maladies professionnelles. Autre point notable : les données de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels permettent d'identifier de nouveaux secteurs à surveiller et à accompagner, notamment l'aide et soins à la personne.

Les chiffres clés de la sinistralité 2016 par risque en région Ile-de-France

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

- ▶ **109 015 accidents** ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (-0,6 % par rapport à 2015)
- ▶ **710 millions d'euros** imputés aux entreprises
- ▶ Indice de fréquence (IF) moyen : **23 accidents du travail pour 1 000 salariés** (23,6 en 2015)
- ▶ **16 accidents** par million d'heures travaillées
- ▶ **8 016 342 de journées de travail perdues** par incapacité temporaire, soit 39 104 équivalents temps plein (1 temps plein est égal à 205 jours travaillés)
- ▶ **94 décès** (évolution -9,6 % par rapport à 2015)

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2017

LES ACCIDENTS DE TRAJET

- ▶ **25 852 accidents de trajet** ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (25 969 en 2015)
- ▶ **202 millions d'euros** imputés aux entreprises
- ▶ **1 722 462 journées de travail perdues** par incapacité temporaire, soit 8 402 équivalents temps plein (évolution 2,2 % par rapport à 2015)
- ▶ **48 décès** (évolution 0 % par rapport à 2015)

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- ▶ **6 601 maladies** ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente (6 969 en 2015)
- ▶ **344 millions d'euros** imputés aux entreprises (évolution 0,9 % par rapport à 2015)
- ▶ **1 527 196 journées de travail perdues** par incapacité temporaire, soit 39 104 équivalents temps plein
- ▶ **56 décès** imputés aux maladies professionnelles (55 en 2015)



Focus sur une action de prévention régionale

Le commerce de détail du bricolage est un secteur très accidentogène particulièrement en Ile-de-France. Avec un indice de fréquence environ 4 fois supérieur à celui de l'ensemble des activités en Ile-de-France et plus élevé que la moyenne nationale du secteur, il fait l'objet d'un programme régional de prévention depuis 2014. Les principales causes d'accident du travail sont liées à la **manutention manuelle (65%)** et aux **chutes de hauteur et de plain-pied (21%)**. Les maladies professionnelles sont essentiellement des TMS mais les salariés peuvent également être exposés à des agents cancérigènes lors de la découpe de bois.

Les actions engagées par la Cramif :

- ▶ **130 établissements du secteur** (environ 38%) sont visités régulièrement par un préventeur ce qui couvre plus de 85% des salariés du secteur et a minima 95% des AT avec arrêt
- ▶ **80% des actions** menées sont coordonnées au niveau régional en partenariat avec les enseignants
- ▶ **des fiches de bonnes pratiques** sur les principales thématiques de risques (**Memo prév**) ont été élaborées et diffusées aux établissements pour les accompagner dans leur démarche de prévention.

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2017



Les actions engagées par les entreprises :

- ▶ l'acquisition de **nouveaux équipements ou l'aménagement des espaces de travail** dans au moins 40% des établissements visités
- ▶ le développement de **nouvelles organisations du travail et la structuration de la prévention** dans certaines grandes enseignes du bricolage
- ▶ la **formation des collaborateurs** pour développer des compétences en prévention dans au moins 50% des établissements visités

On constate aujourd'hui une tendance à la diminution de l'indice de fréquence des AT avec arrêt depuis 3 années consécutives.

Les grandes tendances nationales de la sinistralité AT/MP en 2016

Plus d'un million de sinistres (accidents du travail, de trajet et maladies professionnelles) ont été reconnus et pris en charge en 2016, dont près de 764 000 ayant entraîné un arrêt de travail ou une incapacité permanente.

La fréquence nationale globale des accidents du travail (AT) poursuit sa baisse et se stabilise à un **niveau historiquement bas (33,8 AT pour 1000 salariés)**.

Principal secteur touché par les accidents du travail, **le BTP connaît une nouvelle baisse de fréquence de 3,1 % de ses AT** (60 AT pour 1 000 salariés) alors que **l'aide et services à la personne enregistrent une hausse de 2 % avec un indice de fréquence préoccupant** (94,6 AT pour 1 000 salariés, soit trois fois plus que la moyenne). En 10 ans, la sinistralité AT de ce secteur, en pleine croissance, aura augmenté de 45 %.

Le **secteur de l'intérim** connaît une hausse de son indice de fréquence de 7,8 %. En augmentation depuis 2015, la hausse des AT dans ce secteur peut être le signe avant-coureur d'une reprise économique.

Les accidents de trajet sont en légère hausse de 1,2 %, pour la deuxième année consécutive.

Dans le champ des **maladies professionnelles**, l'inversion de tendance, survenue en 2012, se poursuit en 2016, puisque **le nombre de pathologies prises en charge est en diminution** (- 4,3 %).

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2017

Les **troubles musculo-squelettiques** (TMS) reculent de manière importante (-4,1 %) de même que les maladies liées à l'**amiante** (-9,5 %), alors que le nombre de reconnaissances de **cancers professionnels** (hors amiante) ainsi que les **affections psychiques** sont en hausse (respectivement +10 % et +40 %*).

* Les TMS et l'amiante se comptent en milliers de cas, tandis que les 40% de hausse des affections psychiques s'appliquent à quelques centaines de cas - 596 avis favorables prononcés par les CRRMP en 2016 contre 422 en 2015.

Pour en savoir plus sur les données de la santé au travail en 2016, consultez risquesprofessionnels2016.fr



Focus sur une action de prévention : le programme TMS Pros

Pour lutter contre les troubles musculo-squelettiques (TMS), première cause de maladie professionnelle en France et qui touche tous les secteurs d'activité, un programme national a été déployé. Il permet aux entreprises de s'engager progressivement dans la lutte contre les TMS, via 4 étapes successives allant du diagnostic des risques à l'identification des solutions, leur mise en place et le suivi des résultats.

Quelques chiffres en région Ile-de-France

- ▶ 830 entreprises ciblées sur 830 ont été visités au moins une fois par un préventeur ;
- ▶ 46 dirigeants et 200 animateurs ont été formés ;
- ▶ 680 établissements se sont inscrits sur TMS Pros soit plus de 47 % du nombre d'entreprises inscrites entre 2015 et 2016 ;
- ▶ 31 % des entreprises inscrites ont mené un diagnostic et 31 % ont déployé un plan d'action.

Le nombre de TMS connaît une diminution importante que ce soit au niveau national (-4,1 %) ou en région Ile de France (-5 %)

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 21 décembre 2017

À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) est un organisme du régime général de la Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie.

Sa compétence s'étend sur les 8 départements d'Ile-de-France, soit sur un territoire de 12 millions d'habitants et de 4,7 millions de salariés.

Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des employeurs, des professionnels de santé et des associations œuvrant dans le domaine médico-social en Ile-de-France. Son champ d'intervention couvre **8 missions** :

- ▶ Verser des prestations
- ▶ Calculer les cotisations AT-MP
- ▶ Prévenir les risques professionnels
- ▶ Former les travailleurs sociaux
- ▶ Mettre à disposition un service social
- ▶ Financer les projets associatifs
- ▶ Conventionner les fournisseurs d'appareillage
- ▶ Proposer une offre de soins accessible
- ▶ Conseiller les personnes handicapées

En matière de risques professionnels, la Cramif développe et coordonne la prévention d'accidents du travail et de maladies professionnelles en région francilienne par la mise à disposition d'une offre de services spécifique aux entreprises (conseil, assistance technique, contrôle, incitations financières, formation et information). Elle a également pour mission la tarification des entreprises et contribue au processus de réparation des victimes d'AT/MP en appui des Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM).

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79 / 37 69